



MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE

ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARE-2025-004

14 janvier 2025

OBJET : ARRÊTÉ DE CIRCULATION POUR DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DE CHEMINÉE SUR TOITURE DU 15 AU 17 JANVIER 2025 INCLUS AU DROIT DU N°5 RUE D'HERSE

Pétitionnaire :

MC 2000

9 route de Limoges

23210 BÉNÉVENT-L'ABBAYE

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225

Vu les articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2212.1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de l'entreprise MC 2000, en date du 13 janvier 2024, pour barrer l'accès à la rue d'Herse, afin de sécuriser la toiture du n° 5 rue d'Herse, dont la cheminée menace la sécurité du public et du voisinage.

CONSIDÉRANT QUE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU PUBLIC LORS DES TRAVAUX, IL Y A LIEU DE RÉGLEMENTER LA CIRCULATION.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} :

Du mercredi 15 au vendredi 17 janvier 2025, la circulation sera interdite rue d'Herse, du croisement rue du Marché au croisement rue des Tanneries, aux véhicules de tout genre autres que ceux appartenant aux services médicaux, aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux services de police et de gendarmerie.

ARTICLE 2 :

L'entreprise MC 2000 aura la charge de la signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié aux emplacements et conditions habituels.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. André MAVIGNER

